

ROYAUME-UNI

**L'enquête sur l'homicide de Patrick
Finucane doit être publique**

Index AI : EUR 45/024/2004
ÉFAI

Jeudi 23 septembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aujourd'hui, 23 septembre 2004, les autorités du Royaume-Uni ont enfin annoncé l'ouverture prochaine d'une enquête sur l'homicide de Patrick Finucane en Irlande du Nord. Mais au lieu d'annoncer une enquête *publique* menée par un tribunal d'investigation régie par la loi de 1921 (*Tribunal of Inquiry (Evidence) Act 1921*), elles ont déclaré que l'enquête serait basée sur une loi qui va entrer en vigueur sous peu.

Amnesty International accueille avec la plus grande circonspection la déclaration des autorités britanniques selon laquelle cette enquête nécessite une nouvelle loi qui prenne en compte « *les exigences de la sécurité nationale* ». Au vu de cette déclaration, Amnesty International craint que les autorités n'utilisent la « *sécurité nationale* » comme prétexte pour éviter que l'enquête ne fasse la lumière sur la collusion d'agents de l'État avec des paramilitaires loyalistes dans l'homicide de Patrick Finucane, ainsi que sur les allégations attribuant sa mort à une politique d'État ou bien selon lesquelles différentes autorités gouvernementales seraient intervenues pour masquer la collusion des pouvoirs dans cette affaire.

« *Avec cette déclaration, les autorités du Royaume-Uni mettent "l'intérêt général" au service de la "sécurité nationale". Mais l'intérêt général ne peut être défendu qu'en rendant public toutes les circonstances de l'homicide de Patrick Finucane et ses répercussions* », a déclaré aujourd'hui Amnesty International.

L'organisation est également préoccupée de ce que dans leur déclaration, les autorités du Royaume-Uni ne s'engagent pas à ce que l'enquête soit *publique*. Si elles n'ouvraient pas une enquête *publique*, elles renieraient leur engagement à suivre dans leur intégralité les recommandations du juge Peter Cory. Ce dernier concluait en des termes sans ambiguïtés son rapport d'octobre 2003 en affirmant que « *seule une enquête publique serait satisfaisante* ».

Rappel des faits

Patrick Finucane, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, a été abattu dans sa maison de Belfast en Irlande du Nord en 1989 par des paramilitaires loyalistes qui ont tiré sur lui à quatorze reprises. Il n'est que l'une des nombreuses victimes d'homicides qui auraient été commis avec la complicité des forces de sécurité britanniques.

Presque immédiatement après la mort de Patrick Finucane, des allégations substantielles et crédibles de collusion avec certains services de l'État ont été faites. Depuis, certains indices sérieux démontrant la collusion d'agents des services du renseignement militaire et de la police avec des paramilitaires loyalistes dans le cadre de cet homicide sont apparus. En outre, selon certaines allégations, différentes autorités et agences gouvernementales seraient ensuite intervenues pour dissimuler cette collusion. Il s'agirait notamment de la police, de l'armée britannique, du MI5 (force de sécurité britannique officiellement « *responsable de la protection du Royaume-Uni contre toute menace à la sécurité nationale* ») et du bureau du procureur général d'Irlande du Nord.

En mai 2002, les gouvernements irlandais et britannique ont nommé le juge Peter Cory – juge à la retraite de la Cour suprême du Canada – pour qu'il enquête sur un certain nombre d'homicides dans lesquels les forces de sécurité gouvernementales auraient été impliquées, dont l'homicide de Patrick Finucane.

Le juge Cory a soumis son rapport en octobre 2003, mais celui-ci n'a été rendu public qu'en avril 2004 par les autorités britanniques, parallèlement à l'annonce de l'ouverture d'enquêtes sur trois dossiers. Les autorités ont cependant refusé d'annoncer l'ouverture d'une enquête publique dans l'affaire Patrick Finucane, malgré la conclusion sans équivoque du juge Cory selon laquelle pour ce dossier « *seule une enquête publique serait satisfaisante* ». Au lieu de cela, les autorités ont parlé de « *décider de la suite lors de la conclusion des poursuites* ».

Le 16 septembre 2004, Kenneth Barrett, ancien paramilitaire loyaliste, a été déclaré coupable et condamné pour le meurtre de Patrick Finucane. Ce sont les seules poursuites auxquelles cette affaire a donné lieu. Avec la condamnation de Kenneth Barrett, plus rien ne justifie de reporter encore une enquête publique sur les

allégations de collusion dans le cadre de l'homicide de Patrick Finucane.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>